



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 1160 BRUXELLES, avenue Génicot 18

R.C Bruxelles 600 249 TVA 413.821.301

AGO – 29 MAI 2012 PROCURATION

Procuration à faire parvenir à Moury Construct SA au plus tard le 23 mai 2012

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé le « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 1160 Bruxelles, Avenue Génicot, 18, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale extraordinaire sera tenue le **29 mai 2012 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
<p>1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></p> <p><i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration au 31 décembre 2011, y inclus le rapport de rémunération.</p>			
<p>2. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011</u></p> <p><i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 5,6000 par action.</p>			
<p>3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u></p>			
<p>4. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u></p> <p><i>Proposition de décisions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2011 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2011. 			
<p>5. <u>NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS</u></p> <p><i>Proposition de décisions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée générale décide de remplacer à la fonction d'administrateur Monsieur Michel MIKOLAJCZAK par la société <i>MIKOLAJCZAK & PARTNERS</i>, représentée par Monsieur MIKOLAJCZAK ; - L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel MERSCH jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de mai 2014. 			
<p>6. <u>DIVERS</u></p>			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale extraordinaire ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »